



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUEMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BÉGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Chenôve - Zone Europa - Constitution d'une réserve foncière - Intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or

Au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Chenôve, le secteur "Europa" est classé d'une part, en zone AUE au Nord de la rue de Longvic, destinée à accueillir le futur pôle sportif et d'autre part, au Sud de la rue de Longvic en zone AUe d'urbanisation future destinée à faire l'objet, à terme, d'une opération d'aménagement d'ensemble en vue d'accueillir des équipements d'intérêt collectif et des activités de services.

Cette zone est située au Sud de la rue de Longvic et représente une superficie d'environ 18,5 ha, étant précisé que le Grand Dijon a déjà procédé à l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain comprises dans cette zone d'une superficie totale d'environ 4,5 ha.

La réalisation de la future opération d'aménagement nécessite au préalable de procéder à la maîtrise foncière des terrains restant à acquérir, ce qui représentent une superficie d'environ 14 ha.

A cette fin, il est proposé de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour procéder au portage foncier des biens concernés, au titre du volet thématique "Acquisitions en attente d'affectation". Il est précisé que les acquisitions interviendront en fonction des opportunités amiables ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de ce droit à l'EPFL.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, il est précisé que la durée de portage est de deux ans, renouvelable par une tranche de deux ans. La participation aux frais de portage est fixée à 3 % par an pour la durée de portage initiale et à 4 % par an pour la période de prolongation éventuelle. A l'issue de ce portage, les biens acquis feront l'objet d'une cession au profit de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, à moins d'une destination affectée à une vocation relevant de l'un des autres volets thématiques d'action de l'établissement. Dans ce cas, la date d'entrée dans le patrimoine de l'EPFL sert de point de départ aux durées de portage du volet thématique retenu.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

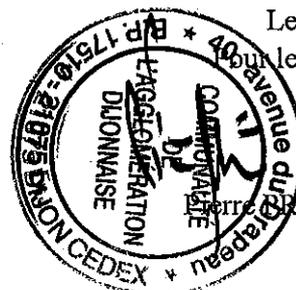
- **de décider** de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des terrains situés sur la commune de Chenôve et compris dans la zone AUe située au Sud de la rue de Longvic, en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de celui-ci à l'EPFL, au titre du volet thématique "Acquisitions en attente d'affectation" ;
- **de prendre** l'engagement que le Grand Dijon respectera les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, adopté le 25 février 2005 et, notamment, la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, les conventions opérationnelles correspondantes, qui seront établies par l'EPFL lors de l'acquisition de chaque bien, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 DEC. 2008



Pour extrait conforme,
Le Président
Le Président



RIBETICH

Publié le 19 DEC. 2008
Déposé en Préfecture le

